



Préavis démission la poste a remis le recommandé 2 jours après.

Par **pl84**, le **16/06/2016** à **17:14**

Bonjour,

je fais parti de la convention routier j'ai envoyé mon préavis de 7 jours pour démission de mon poste lundi 13 sur ce courrier j'ai mis en date de fin de préavis le 20 mais mon patron a reçu ma lettre que le quinze je suppose que mon préavis ce fini le 21 au soir.

Mon patron ne m'a rien dit. Comment dois je agir pour ne pas me mettre en faute et une autre question est ce que j'ai droit a 2 heures par jour

pour recherche d'emploi même sur un préavis d'une semaine ?

MERCI

Par **P.M.**, le **17/06/2016** à **08:44**

Bonjour,

C'est effectivement normalement la date de première présentation de la lettre recommandée avec AR qui détermine le départ du préavis...

Sous réserve que vous fassiez partie de cette catégorie, [l'art. 5 de l'Annexe I : Ouvriers à la Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport](#)

indique :

[citation]Pendant le délai-congé et quelle que soit la partie qui ait pris l'initiative de la rupture, l'ouvrier est autorisé à s'absenter chaque jour pendant 2 heures pour pouvoir chercher un autre emploi. Ces heures sont fixées d'un commun accord, ou, à défaut, alternativement jour après jour par chacune des parties. Par accord des parties, elles peuvent être bloquées.

Les heures d'absence pour recherche d'emploi sont payées sur la base du salaire effectif de l'ouvrier et dans tous les cas à concurrence de 12 heures.[/citation]...

Il serait donc urgent de contacter l'employeur pour mettre tout cela au point...